



# Newsletter

Dédiée à la gestion des risques  
dans le secteur public



Public Risk Management Organisation

PRIMO France



PRIMO publie son étude sur "Le risque vu par les collectivités"



Madame, Monsieur,

PRIMO France prend de l'ampleur et c'est grâce à vous, cadres territoriaux, que la nécessaire intégration de la gestion des risques dans la gouvernance locale fera son chemin. Je suis heureux de vous présenter les premiers résultats de l'enquête « Radioscopie » sur la perception du risque par les collectivités locales dans cette seconde newsletter. Menée par Primo France, et grâce au questionnaire que vous avez renseigné sur le site web, nous avons pu, à travers cette étude, dresser un « état des lieux » des sujets de préoccupation du secteur public local français.

Les premiers résultats de l'enquête de PRIMO, présentés fin janvier à Paris, ont été très bien accueillis, tant par les collectivités territoriales que par la presse et les entreprises. A cette occasion, une première ébauche de « Charte de la gestion des risques en secteur public » a également été présentée. Je vous invite d'ailleurs à retrouver le contenu de ces documents sur le site [www.primoeurope.com](http://www.primoeurope.com) rubrique France et à nous faire part de vos réactions.

Nous avons fait le choix dans ce numéro de faire un dossier spécial sur les PPP, les partenariats public/privé. Non seulement parce que PRIMO a participé à un atelier aux ETS de décembre dernier sur ce thème, mais surtout parce que ce nouveau type de contrat impose un recensement précis des risques inhérents au projet et donc une analyse nouvelle du risque. L'année en cours s'annonce pleine de projets pour PRIMO. Face au succès des matinées organisées à Antibes, puis à Saint-Ouen, dont vous pourrez lire un article dans ce numéro, un événement du même type a été organisé à Lyon en avril. Il en sera également ainsi sur un certain nombre de villes au cours du second semestre. Paris accueillera plus particulièrement un colloque sur le risque juridique. Grâce aux témoignages que nous recueillons et aux résultats de l'enquête, nous savons aujourd'hui que la question de la responsabilité des cadres territoriaux est incontournable. Nous souhaitons confronter les points de vue des spécialistes du droit, des directeurs généraux et des élus sur ce sujet.

L'événement phare de l'année 2007 pour PRIMO sera la tenue, les 22 et 23 novembre, d'un colloque de deux jours à Bruxelles sur la gestion des risques en secteur public, qui réunira des collectivités locales de toute l'Europe.

Cet événement innovant appuiera le travail effectué avec nos partenaires européens de PRIMO : danois, suédois, belges et hollandais, ainsi que nos homologues britanniques.

A cette occasion, un prix sera décerné pour récompenser la collectivité locale dont l'action aura été la plus innovante pour gérer les risques technologiques et sociétaux. Ce sera ainsi l'occasion pour les acteurs du secteur public d'échanger sur les bonnes pratiques et de partager leurs expériences.

Gérard Combe  
Président de PRIMO France

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire et rejoindre PRIMO France, veuillez compléter vos coordonnées et nous retourner le présent formulaire :

Nom : .....

Prénom : .....

Collectivité : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

## Souscription individuelle

## Coût (€)

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Cadre territorial individuellement   | 100 € |
| <input type="checkbox"/> Organisations parapubliques :<br>Associations, universités                               | 200 € |
| <input type="checkbox"/> Personnalités qualifiées, enseignants,<br>professionnels de la gestion des<br>risques... | 100 € |
| <input type="checkbox"/> Etudiants  | 25 €  |

## Souscription des Collectivités locales

### Taille en nombre d'habitants

- |  |         |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> + de 300 000 :          | 4 000 € |
| <input type="checkbox"/> 100 000 - 300 000 :     | 2 000 € |
| <input type="checkbox"/> 40 000 - 100 000 :      | 1 000 € |
| <input type="checkbox"/> 10 000 - 40 000 :       | 500 €   |
| <input type="checkbox"/> - de 10 000 habitants : | 50 €    |



Public Risk Management Organisation



## Public Risk Management Organisation

*Le mot du Président Gérard Combe* ..... page 2

*Comment rejoindre Primo : le bulletin d'adhésion* ..... page 3

### **ASSURANCES**

PRIMO à Antibes pour échanger sur l'optimisation  
des marchés d'assurances..... page 5

Saint-Ouen reçoit PRIMO : Comment les violences urbaines  
influent-elles sur le marché d'assurances des collectivités ? ..... page 5

### **DOSSIER**

Le contrat de partenariat Public Privé, un outil pour mieux gérer les risques ?  
PRIMO à l'atelier PPP aux ETS  
Interview de Thierry Reynaud de la MaPPP ..... page 6-7

### **BONNES PRATIQUES**

Le SAN Ouest Provence, un territoire proactif dans la gestion  
de ses risques, par Jean-Luc Bertoglio, Directeur Général Adjoint..... page 8

### **EN BREF**

Géoportail, un bon outil pour cartographier les risques des collectivités ..... page 9  
TAO labellise la gestion des risques naturels par les collectivités ..... page 9

### **EVENEMENT**

PRIMO publie l'étude sur "le risque vu par les collectivités locales" ..... page 10

## PRIMO à Antibes pour échanger sur l'optimisation du marché d'assurances

Plusieurs cadres territoriaux sont venus échanger le 28 novembre dernier à la Maison des Associations d'Antibes pour discuter de l'optimisation des marchés d'assurances. Grâce à Stéphane Pintre, Directeur Général des Services de la ville, nous avons pu réunir des collectivités locales aux profils variés. Antibes bien sûr, Saint Raphaël, Mandelieu-la-Napoule, Cagnes-sur-Mer, Menton, Grasse et des communautés d'agglomération comme Pôle Azur Provence, la CANCA ou encore le SAN Ouest Provence étaient représentées. Cette diversité a permis de mettre à jour les attentes, les interrogations et parfois les difficultés de chacun.

L'intervention de Bruno Lafont, responsable des assurances d'Antibes a montré une véritable politique de gestion des assurances avec une incontestable préoccupation d'optimisation. La CANCA a, quant à elle, lancé deux consultations auprès de cabinets privés pour évaluer ses besoins, une en gestion de risques, l'autre concernant une procédure de dialogue compétitif pour souscrire une assurance construction.

D'autre part, l'organisation originale du SAN Ouest Provence, en ce qui concerne les assurances, est la preuve de pratiques innovantes dans le domaine. En effet, neuf personnes composent l'équipe assurance du Syndicat d'Agglomération Nouvelle, dédiée d'une part à l'intercommunalité en elle-même, mais aussi à l'ensemble des communes qui la composent.



Enfin, les cadres territoriaux présents ont fait part de soucis d'organisation interne, qui peuvent avoir des répercussions néfastes sur le marché d'assurance de la collectivité. Par exemple, comment gérer la flotte automobile lorsque des agents commettent des accidents et refusent de signer les constats afin de sauvegarder leur prime ? L'image de la collectivité en est fortement affectée auprès des habitants et le dialogue n'est pas toujours facile avec les équipes. Comment sensibiliser l'ensemble des acteurs de la collectivité à une meilleure politique des assurances et plus largement à une meilleure gestion des risques ? Autant de questions qui méritent de trouver les ajustements nécessaires.

## Saint-Ouen reçoit PRIMO Comment les violences urbaines influent-elles sur le marché d'assurances des collectivités ?



Michel Namura, DGS de la ville de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis, a ouvert les portes de l'Hôtel de Ville à une vingtaine de cadres territoriaux le 15 décembre 2006 pour échanger sur les violences urbaines et leurs répercussions sur le marché assurantiel des collectivités.

Alfortville, Aulnay-sous-Bois, Bezons, Clichy-la-Garenne, Courbevoie, Livry-Gargan, Mantes-la-Jolie, Saint-Denis, St-Germain-en-Laye, Saint-Michel-sur-Orge, le SYCTOM de Paris et Sarcelles étaient représentés par leur directeur adjoint, leur directeur des affaires juridiques ou leur responsable des assurances.

Le témoignage sur Clichy-sous-Bois, 388 agents, 28 430 habitants, à propos de sa gestion des violences urbaines a été riche d'enseignements. Tout a démarré dans la nuit du 27 octobre 2005. L'état major s'est tenu à la caserne des pompiers de la ville et toutes les forces locales ont été mises à contribution : élus, direction générale, services Jeunesse et sports, associations et des dizaines de bénévoles se sont serrés les coudes pour faire face à la crise. L'essentiel des dégâts a concerné le mobilier urbain et la facture, d'un point de vue purement assurantiel, s'est élevée à 30 000 euros.

D'autres collectivités concernées par le sujet, comme Aulnay-sous-Bois, ont fait part de leur stratégie. Par exemple, la ville a choisi de s'auto-assurer sur le vol et de protéger son patrimoine par des alarmes et des gardiens. Aulnay a d'ailleurs bénéficié, comme Sevran et d'autres d'une avance du Conseil Régional d'Ile-de-France pour faire face aux dépenses liées aux événements. Quant à Clichy-la-Garenne, la rédaction d'un PPR a permis de freiner l'augmentation annuelle du coût de l'assurance qui est passé de 40% par an à 15% l'année suivante.

D'une façon générale, il ressort que les collectivités touchées ont été choquées par la façon dont les médias avaient rapporté les événements et que les images sabotaient le travail de terrain qu'ils s'évertuaient à mettre en place.

Les retours sur ces manifestations ont tous été positifs et montrent le besoin d'échanger sur les bonnes pratiques en gestion de risques. Surtout, ces conférences ont permis de montrer les différentes stratégies de réponses des équipes de Direction Générale.

## LE CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ, un outil pour mieux gérer les risques ?

Sur le modèle du PFI britannique, ce nouveau type de contrat de partenariat dit PPP est le fruit de l'Ordonnance du 17 juin 2004. Il va compléter la panoplie des moyens dont disposent les collectivités pour se lancer dans des projets innovants.

Ses caractéristiques : un contrat global, de longue durée, aux modalités de rémunération originales. Les avantages : le respect des délais, des coûts, une obligation de résultats dans l'exécution de la prestation et le recours à des situations innovantes.

Le préalable : recenser et répartir les risques inhérents au projet.

### PRIMO aux ETS, à l'atelier sur les PPP

La neuvième édition des Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) était placée sous le signe de la qualité et de la diversité cette année. La "grand messe" des territoriaux a réuni 1 300 directeurs généraux et directeurs généraux adjoints les 6 et 7 décembre dernier. Le sujet « Quel Service Public pour demain ? » était décliné dans 39 ateliers. Primo a participé à l'atelier 7, intitulé « Partenariats Publics Privés: partage des risques et modélisation ».

Cette intervention, pilotée par Thomas Graiff du département Service Public de Marsh, portait sur les contrats de PPP en tant que contrat global (financement, construction/transformation, entretien, maintenance, exploitation, gestion ...), de long terme et aux modalités de rémunération originales. Ils représentent une véritable opportunité pour les collectivités territoriales.



Aujourd'hui, le cadre juridique et réglementaire nécessaire est établi. Le succès d'un projet de partenariat passe par la qualité de sa préparation et en particulier par la maîtrise des risques inhérents au projet. Comme le souligne le livret « Les contrats de partenariat : principes et méthodes » édité par le Ministère des Finances, un contrat de partenariat doit être juridiquement et financièrement justifié par l'élaboration de l'évaluation préalable. L'analyse du partage des risques en est une partie majeure.

Au cours de cet atelier, plusieurs interventions ont permis d'en savoir plus :

- la définition et les fondamentaux des contrats de partenariat ainsi que le contexte national actuel par Patrick Moura, de la Mission d'appui aux PPP, rattachée au Ministère des finances,

- une proposition de méthodologie d'analyse de la répartition des risques et de modélisation financière du projet permettant de justifier et de réaliser avec succès un PPP par Bruno Dripaux de la société Marsh.

- l'exemple d'application concret par la ville de Rouen et une première analyse de retour d'expérience par son directeur général, Daniel Chasles.

- Primo, en tant qu'association, a démontré l'indispensable recensement des risques dans ce type de contrat par Gérard Combe, Président de l'association et Directeur de cabinet du CES de Rhône Alpes.

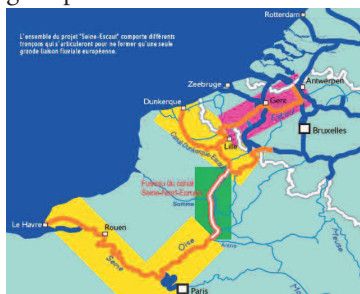
Cet atelier, auxquels 120 congressistes s'étaient inscrits, a mis à jour l'intérêt manifeste pour le sujet.

En savoir plus : [www.inet-ets.fr](http://www.inet-ets.fr)

### Projet canal Seine Nord, le projet titanesque fera l'objet d'un PPP

Pour rattraper son retard dans le transport fluvial, la France va se doter d'un grand maillon entre l'Oise et l'Escaut pour rejoindre l'Europe du Nord. Ce chantier titanesque de 106 km de long et 54 mètres de large rattachera ce canal à l'Europe du Nord, mais aussi aux ports du Havre, de Dunkerque et à la façade portuaire du Benelux. C'est un enjeu colossal en terme d'aménagement du territoire qui va permettre le soulagement de l'axe routier Paris-Amsterdam déjà saturé, avec la création de 10 000 emplois directs ou indirects, un trafic de 13 millions de tonnes en 2020 pour un coût estimé à 3,7 milliards d'euros.

Autre originalité, son financement sera assuré par un partenariat public privé, après un dialogue compétitif. Plusieurs groupements sont impliqués dans le projet : constructeurs, exploitants, gestionnaires des réseaux d'eau, groupement fluvial des Chambre de Commerce et de



l'Industrie du Nord et de Picardie, sans compter les régions Ile-de-France, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et sûrement Haute Normandie.

En savoir plus  
[www.seine-nord-europe.com](http://www.seine-nord-europe.com)  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## La Mission d'appui aux PPP répond à PRIMO :

**Thierry Reynaud, membre de la mission et juriste de formation a reçu Primo pour nous éclairer sur ce nouvel outil. Voici les points clés de son parcours : promu de l'ENA en 1998, il exerce ensuite comme conseiller au tribunal administratif de Marseille, puis à Cergy-Pontoise, avant d'être administrateur civil au Ministère des Finances.**

Installée en mai 2005 par le Ministère de l'Economie et des Finances, toute l'équipe de la Mission d'appui aux PPP (ou MaPPP), est composée d'experts multi compétences, issus de spécialités et d'expériences différentes : ingénieurs, inspecteurs des Finances, conseillers de tribunaux administratifs, etc... Son Président, Noël de Saint-Pulgeant a, par exemple, géré le contrat pour la construction du Stade de France. La Mission est secondée par un Comité d'Orientation composé de 37 représentants.

Le rôle de cette Mission : apporter un soutien dans la préparation des contrats de partenariat, délivrer des recommandations pratiques, assurer le suivi des contrats et informer sur les évolutions de la réglementation. Ce type de contrat est ouvert à toutes les collectivités publiques, quelle que soit leur taille ou leur nature.

### **Dans quels cas les collectivités font-elles appel à la MaPPP ?**

Toutes les collectivités territoriales savent que l'avis de la Mission est facultatif, mais elles peuvent nous consulter de façon informelle, pour procéder à l'évaluation préalable requise par des échanges téléphoniques et des rendez-vous de travail. Certaines collectivités peuvent aussi le faire pour rassurer leurs élus sur un projet.

### **Quelle est la forme du document officiel ?**

Il s'agit d'un document écrit, synthétique. La MaPPP demande un premier document à la collectivité dès le départ, ensuite un système d'allers-retours permet d'élaborer un document de plus en plus abouti. Certaines donnent directement leur évaluation préalable alors que d'autres n'ont qu'un brouillon que nous affinons avec elles ensuite.

### **Parmi les deux critères nécessaires à l'élaboration d'un PPP, l'urgence et la complexité, lequel est le plus difficile à remplir ?**

Paradoxalement, la complexité est mieux cernée grâce à la fiche sur le dialogue compétitif rédigée par l'Union Européenne. Le législateur français s'est inspiré du dialogue compétitif pour définir le critère de complexité pour entrer dans la procédure de PPP. On estime qu'un projet est « complexe » quand la personne publique n'est pas objectivement en mesure de définir les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet.



Thierry REYNAUD

Pour le critère d'urgence, la MaPPP est toujours prudente car le critère n'est pas le même que celui de l'urgence au sens du Code des Marchés Publics qui détermine l'accélération de procédure. Ici, « l'urgence caractérisée » renvoie à un retard particulier dans une zone géographique ou un secteur déterminé, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel. Mais il n'existe pas encore de jurisprudence sur la notion d'urgence appliquée à des cas concrets de contrats de PPP.

Quand il y a urgence, on est dans la procédure de l'appel d'offre restreint classique du Code des Marchés Publics, or il est difficile de bâtir un PPP sur un simple système « d'ouverture d'enveloppes ».

Le critère de complexité permet donc de discuter avec plusieurs candidats du privé et offre un meilleur équilibre dans la répartition des risques, avec un « catalogue de propositions ».

### **Concernant les risques, comment les contrats PPP peuvent-ils mettre en évidence la répartition des risques entre la collectivité locale et la société privée ?**

C'est justement parce que la durée du contrat est très longue qu'il faut clarifier précisément qui gère quels risques. C'est pourquoi nous avons dressé une matrice des risques indicative qui doit être un outil essentiel de l'analyse financière du projet.

### **Avez-vous de la visibilité sur le développement de ce type de contrat pour l'année 2007 ?**

Aujourd'hui, 7 contrats de PPP ont été signés en France par des collectivités territoriales et environ 50 sont en attente. Nous étudions également le premier contrat de partenariat pour l'Etat, avec la rénovation de l'INSEP, l'Institut National du Sport et de l'Education Physique.

Plus d'informations sur le site de la Mission

[www.ppp.minefi.gouv.fr](http://www.ppp.minefi.gouv.fr)

## Le SAN Ouest Provence, un territoire proactif dans la gestion des risques majeurs :

Jean-Luc Bertoglio est Directeur Général Adjoint du SAN Ouest Provence, en charge des finances et des politiques de développement. Titulaire d'un doctorat de droit public, il est très investi dans la prévention des risques majeurs et nous fait partager ici les actions mises en place dans sa collectivité.

Le SAN OUEST PROVENCE est issu de la politique d'aménagement du territoire des années 70 (Loi Boscher) ayant suscité le statut des « agglomérations nouvelles ». Composé actuellement de 6 communes (Istres, Fos-sur-Mer, Miramas, Port St Louis du Rhône, Grans, Cornillon), le SAN dispose de compétences très intégrées comme la perception de la taxe professionnelle unique dès 1983.



**Le SAN est présent sur tous les fronts de l'environnement et du développement durable.**

Le territoire du SAN, très étendu, est particulièrement contrasté. La Méditerranée côtoie des paysages et des zones naturelles protégées (Camargue, Crau, Etang de Berre) mais aussi des reliefs (Alpilles), des espaces touristiques et des ports de plaisance importants. Mais surtout, des zones à risque spécifique coexistent : la zone industrialo-portuaire de Fos, la base aérienne militaire d'Istres et des plateformes logistiques de premier plan (Clesud, Distriport...). La position géostratégique et multimodale du territoire (route, fer, air, mer, fleuve) explique le développement d'industries lourdes dans les domaines de la pétrochimie et de la sidérurgie avec un nombre élevé d'entreprises SEVESO I et II ou à risque (Lyondell, Air Liquide, Atofina, Basell, Deulep, Arcelor, Esso, Ascometal, Terminal méthanier de Gaz de France, etc...).



Jean-Luc BERTOGLIO

**Des actions menées conjointement avec associations, industriels et citoyens**

Le SAN impulsé par l'Etat, puis remis dans le droit commun des collectivités locales avec la décentralisation, a très vite développé, avec les partenaires publics, des dispositifs particuliers de mesure des risques, plus particulièrement au niveau de la pollution, en liaison avec la DRIRE.

Ont été ainsi créés des organismes particuliers tels AIRFOBEP (association loi 1901 chargée de gérer un dispositif d'alerte en matière de pollution de l'air) ou le CYPRES (association loi 1901 qui collecte, développe et diffuse au public les informations nécessaires en matière de risques industriels et de protection de l'environnement).

Ces organismes associent également les industriels, contraints de développer leurs propres dispositifs, soit dans le cadre légal (établissement classé), soit dans le cadre négocié. Si la Loi Bachelot de 2003 a mis en place une commission locale de concertation officielle, la « CLIC », le SAN a de son côté, initié des pratiques régulières d'échanges au sein de commissions locales d'informations et d'échanges (CLIE).

**Mettre l'accent sur la prévention**

Au-delà d'impliquer les associations représentatives, ces commissions ont le mérite de permettre un réel dialogue avec les entreprises et de faciliter la transparence. Le SAN, disposant par ailleurs de la compétence « urbanisme » (établissement des PLU, délivrance des autorisations de construire en ZAC et de plus de 30 logements), a concentré son effort sur la prévention (d'où l'existence depuis plusieurs années d'un service « pédagogie à l'environnement » composé de 9 animateurs et d'un service « hygiène et sécurité »



de 10 personnes). Le SAN a aussi décidé de se doter d'un code de conduite au travers de la « Charte pour l'environnement », d'une analyse « Point 0 de la pollution air-mer-sol » (dit projet Aigrette) en partenariat avec le BRGM et les Ministères de l'Industrie et de la Recherche. De plus, une action volontariste d'évaluation environnementale dans le cadre des PLU est conduite avec la mise en place d'un SIG correspondant. Pour ce faire, le SAN dispose aussi de la présence d'un chargé de mission « développement durable et risques majeurs » rattaché à la Direction générale.

### Les pouvoirs de police relevant des maires, le rôle du SAN est de coordonner l'ensemble des dispositifs

Pour l'exercice de ses compétences, le SAN est indissolublement lié avec chaque commune membre. C'est pourquoi les plans opérationnels sont généralement réalisés en concerta-

tion, notamment, pour le plan de sauvegarde de Fos-sur-Mer en cours de préparation, mais aussi, pour ceux des entreprises (PPI). Il n'en demeure pas moins que, légalement, le pouvoir de police du Maire est incontournable quelque soient les moyens dont il dispose. Le plan départemental de sécurité relevant du Préfet, par le biais du document départemental des risques majeurs (DDRM), la problématique posée est bien celle de la méthode, de la coordination de la multiplicité des dispositifs entre les différentes collectivités et de l'organisation opérationnelle qui en découle.

En savoir plus :  
[www.ouestprovence.fr](http://www.ouestprovence.fr)  
[www.cypres.org](http://www.cypres.org)  
[www.airfobep.org](http://www.airfobep.org)

---

## Geoportail, un bon outil pour cartographier les risques des collectivités locales

Dans le cadre du programme ADELE pour développer l'administration électronique, l'initiative « Information Géographique » s'avère incontournable pour de nombreux usages comme l'environnement, l'agriculture, l'urbanisme, le transport, la défense, la gestion de crise ou l'aménagement du territoire. Sur le modèle de Google Earth, le nouveau site de service public Géoportail permet de naviguer sur les cartes IGN et les photos aériennes de la commune de son choix. Avec une précision de un pixel à 50 cm, ce site offre de précieuses informations géographiques sur les territoires : données d'urbanisme, zones de protection de l'environnement, PDU (plan de déplacements urbains), zones inondables, zones à risques.

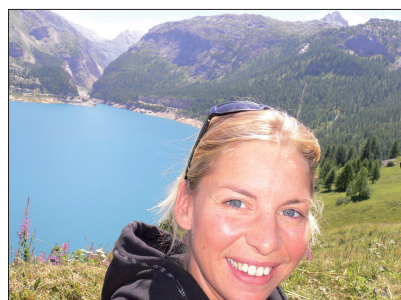
Ces données sont conjointement détenues par des services publics, des collectivités locales, des associations et fédérations (sociétés d'autoroutes, de cyclotourisme, de randonnée pédestre et de géomètres).

Le projet a été piloté par la DGME, soutenu par les ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et de l'Équipement. L'IGN, l'Institut de Géographie nationale et le BRGM, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'établissement public de référence dans le domaine des sciences de la terre, en ont assuré la mise en œuvre.

[www.geoportail.com](http://www.geoportail.com)

## TAO labellise la gestion des risques naturels pour les collectivités

La société T.A.O (Terre Atmosphère Océan), dirigée par Marine Billard, a été créée en 2005 et regroupe un réseau d'experts multi-compétences. Cette jeune géographe a conçu



Marine BILLARD

une méthodologie novatrice. Son objectif : évaluer les systèmes de gestion et de prévention des risques naturels à l'échelle des collectivités locales. Sont concernées, celles qui sont exposées à ces risques, et plus particulièrement celles faisant l'objet d'un PPR. Quatre labels ont ainsi été créés : inondation, avalanche, séisme et mouvement de terrain.

Cette méthodologie permet d'établir un diagnostic complet, de proposer des recommandations et de trouver des solutions adaptées pour faire face à ses risques naturels en fonction de ses moyens, aussi bien humains que financiers. La collectivité est notée à l'issue de plusieurs jours d'intervention de T.A.O. En fonction de la note, le label est attribué à la collectivité pour une durée de trois ans, avec une obligation d'amélioration d'une année sur l'autre pour le conserver. Ce suivi annuel garantissant ainsi son implication pour maîtriser ses risques. Tignes, Montpellier, et deux bassins de l'Aude ont déjà fait appel aux services de T.A.O.

Cette expertise trouve également toute sa place dans le cadre de la loi de 2004 sur la réforme de la sécurité civile. Dans ce contexte, Marsh et T.A.O ont choisi de mettre en place un partenariat afin de réunir les meilleures compétences aux services des communes pour les accompagner dans l'élaboration des PCS (Plan Communaux de Sauvegarde).

[www.label-tao.fr](http://www.label-tao.fr)

# PRIMO présente les résultats de l'enquête : le risque vu par les collectivités locales

Plus de cinquante participants étaient réunis le 30 janvier 2007 au Pavillon Ledoyen à Paris. Ce petit-déjeuner débat avait pour thème la présentation de l'étude : « Le risque vu par les collectivités locales ». Grâce au questionnaire mis en ligne sur le site [www.primoeurope.com](http://www.primoeurope.com), 180 collectivités ont été sondées sur leur degré de sensibilité face aux risques, ainsi que leur organisation et les démarches engagées pour y répondre. Les résultats sont riches d'enseignements et l'équipe de PRIMO a souhaité les faire partager. Collectivités locales, associations, entreprises, journalistes, experts et chercheurs sont également venus assister à la présentation des résultats de l'enquête.

L'étude montre que toute taille de collectivité confondue, les risques naturels restent en tête des préoccupations, suivis des risques juridiques et des risques professionnels. D'autre part, elle met à jour un décalage frappant entre sentiment d'être bien préparé et démarches réellement engagées pour faire face aux risques.

Ainsi, malgré les contraintes réglementaires comme le Document Unique pour l'Évaluation des Risques Professionnels

ou le Plan Communal de Sauvegarde imposé à beaucoup de communes, 42% des collectivités interrogées n'ont toujours pas cartographié leurs risques. Aujourd'hui, aller au-delà devient crucial pour penser les risques du secteur public en amont. Didier Duraffourg, Directeur Général de Sète a dénoncé cette attitude réactive face aux textes : "En France, pour maîtriser les risques, la tendance est de se barder de normes. Mais les risques sont trop complexes. Il faut une vraie prise de conscience pour les gérer. D'où l'intérêt d'une organisation comme PRIMO".

Les collectivités de petite taille sont, quant à elles, fortement préoccupées par le risque professionnel, sachant que le nombre limité des agents territoriaux qui composent les équipes peut rendre l'absentéisme catastrophique pour l'organisation des services. La sensibilité accrue aux risques juridiques peut s'expliquer simplement. Maître Denis Garreau, Avocat au Conseil d'Etat a d'ailleurs souligné : "Les collectivités prennent en charge certains faits dommageables aux biens par un fond de mutualisation, sans recherche de responsabilité. En revanche, dès qu'il s'agit d'atteintes aux personnes, on recherche systématiquement la responsabilité de la puissance publique ». Enfin, la Direction Générale des Services apparaît comme le chef de file de la gestion des risques, suivie de la Direction des Services Techniques. Ce résultat conforte l'approche de PRIMO envers les directeurs généraux et leurs adjoints.

La version définitive de l'étude sera disponible prochainement et consultable en ligne sur le site web de PRIMO.

Retrouvez la présentation des résultats et les réactions des participants sur le site web de PRIMO.



## CONTACTS PRIMO

01 70 72 59 44

01 46 39 76 16

Gérard Combe  
Site Web

Président de Primo France  
[www.primoeurope.com](http://www.primoeurope.com)

[gerard.combe@primoeurope.com](mailto:gerard.combe@primoeurope.com)

Tour Ariane - La Défense 9 • 92 088 Paris La Défense cedex

